

Profil pays 2019 – Gabon

Partie 1. Informations générales

1. Informations sur le pays

	Nom complet du pays	GABON
	Capitale du pays	LIBREVILLE
	Langue(s) officielle(s)	FRANCAIS
	Ports Principaux	Port Commercial de Libreville, Port Commercial de Port Gentil, Port Minéralier de Libreville, GSEZ Mineral Port, New International Owendo Port, Port Môle de Libreville, Port Môle de Port-Gentil
	Littoral (km)	900 kms environ

Mis à jour en novembre 2019

2. Points de contact

Point focal GI WACAF

Nom	BOUKINDA Ange Simplicie
Ministère/ Département / Agence	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)
Poste occupé	Directeur Général Adjoint
Adresse	
Téléphone	
Mobile	(+24106047249)
Courriel	

Point focal OMI

Nom	NDONG NTOUTOUME Martin
Ministère/ Département / Agence	Direction Générale de la Marine Marchande
Poste occupé	Directeur Général
Adresse	BP : 803 Libreville Gabon
Téléphone	

Mis à jour en novembre 2019

	(+241) 01704768
Mobile	(+241) 06071199
Courriel	martindongntoutoume@gmail.com/dgmmgabon803@gmail.com

Délégués nationaux participant à l'élaboration de ce document

Nom	Fonction	Organisation	Pays	Email	Numéro de téléphone
BOUKINDA Ange Simplice	Directeur Général Adjoint	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature	Gabon	boualix2005@yahoo.fr	(+241)06047249/ (+241)07592848
NIANG RAITA Emeline	Chargé d'Etudes à la Direction Générale	Direction Générale de la Marine Marchande	Gabon	emelinemandzela1@yahoo.fr	(+241)02518285
TESSE Josiane	Chargé d'Etudes	Direction Générale de la Marine Marchande	Gabon	jatesse@gmail.com	(+241) 06234204/(+241)07218179

3. Industrie

Industries présentes dans le pays

Quels partenaires industriels du secteur <i>Oil & Gas</i> sont présents et opèrent dans votre pays ?	
	Société Gabonaise d'Entreposage des Produits Pétroliers, ASSALA Gabon, TOTAL GABON, MOREL & PROM, SINOPEC, PERENCO, Gabon OIL Company, Vaalco, BW Energy, PETRONAS, OIL INDIA Company, Petro Gabon, OLA Energie, ENGEN
Coopération avec l'industrie	
Existe-t-il un groupe de travail/une plateforme qui regroupe le gouvernement et les industriels sur les questions liées à la préparation à la lutte et la lutte ? Si oui quel est son nom ?	Comité National GI WACAF
Y a-t-il une mise en commun des ressources humaines et matérielles lors des exercices et/ou formations entre industrie et gouvernement ?	Oui, il existe une collectivité de moyens en cas de déversements accidentels. Il existe également des formations entre les sociétés pétrolières et le gouvernement
Merci de préciser tout autre aspect pertinent de coopération entre industrie et gouvernement	Il existe des exercices dans le cas du plan d'Urgence du Gabon sur les déversements accidentels d'hydrocarbures en mer (Exemple test du plan d'urgence du Gabon en 2012)

Partie 2. Mise à jour du Profil Pays et identification du niveau de préparation et des actions prioritaires

1. Cadre institutionnel et légal

1. Désignation de l'/des autorité(s) responsables(s)

Autorités nationales compétentes chargées de la préparation et de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures	
<i>Lutte en mer</i>	
Ministère/Département/Agence	Ministère de la Défense Nationale (Marine Nationale)
Point de contact en charge des questions de lutte en mer	Etat-Major de la Marine Nationale (Colonel BEKALE AYONG)
Adresse	Etat-Major de la Marine Nationale
Téléphone	(+241)01722458/01723458
Mobile	(+241)05405512
Courriel	
<i>Lutte en milieu littoral</i>	
Ministère/Département/Agence	Ministère en charge de l'Environnement (Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature) et le Ministère en charge des Hydrocarbures (Direction Générale des Hydrocarbures), Ministère des Transports (Direction Générale de la Marine Marchande) et la Présidence de la République (le Conseil National de la Mer)
Point de contact en charge de la lutte en milieu littoral	BOUKINDA Ange Simplicie ; NDONG NTOUTOUME Martin
Adresse	DGEPN BP 7233 Libreville Gabon ; DGMM BP 803 Libreville Gabon
Téléphone	DGMM (+241) 0170 4768
Mobile	DGPEN (+241)06047249 ; DGMM (+241)06071199
Courriel	boualix2005@yahoo.fr ; martindongntoutoume@gmail.com
<i>Autorité(s) en charge de la mise en œuvre des conventions de l'OMI</i>	
Ministère/Département/Agence	DGMM, DGEPN, DGH
Point de contact	NDONG NTOUTOUME Martin, BOUKINDA Ange Simplicie, AGONDJO Léonce

Mis à jour en novembre 2019

Adresse	BP : 803 ; BP : 7233
Téléphone	(+241)01704768 ; (+241)01772827
Mobile	DGPEN (+241)06047249 ; DGMM (+241)06071199
Courriel	boualix2005@yahoo.fr ; martindongntoutoume@gmail.com

2. Ratification des conventions internationales et législation nationale

Ratification des conventions internationales de l'OMI (relatives à la prévention, la préparation et à la lutte en cas de de déversement d'hydrocarbures et au régime de responsabilité civile et d'indemnisation) et transposition dans la législation nationale				
	État d'avancement de la ratification	Législation portant application de la Convention en droit national	État d'avancement de l'application	Observations / actions concrètes à prendre
Prévention				
MARPOL 73-78	Adhésion	Loi no 23/80 Autorisant l'adhésion à la Convention Internationale de 1973 pour la Prévention de la Pollution par les navires	Promulgation et publication	Transposition de la convention en droit national
Préparation et lutte				
OPRC 90	Ratification	Loi no 31/96 autorisant la ratification de la Convention Internationale de 1990 sur la Prévention, la Lutte et Coopération en matière de pollution par les hydrocarbures	Promulgation et publication	Transposition de la convention en droit national

Mis à jour en novembre 2019

Protocole OPRC-HNS	Non ratifié			
Responsabilité et indemnisation				
CLC 69	Dénoncée			
CLC 92	Adhésion	Loi no 19/80 Autorisant l'adhésion à la Convention Internationale sur la responsabilité Civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures		Transposition de la convention en droit national
Fonds de 92	Adhésion			Transposition de la convention en droit national
Fonds suppl. (2003)				
Hydrocarbures de soute (Bunker 2001)	Adhésion			Transposition de la convention en droit national
LLMC 76	Non ratifié			Adhésion et transposition en droit national
LLMC 96	Non ratifiée			Adhésion et transposition en droit national
HNS 2010	Non ratifiée			Adhésion et transposition en droit national

Législation nationale

Politiques maritimes et cadre réglementaire	Existe-t-il des politiques ou stratégies maritimes ? Quel organisme en est responsable ?	Oui, il existe une stratégie Maritime Nationale appelée « Stratégie Maritime Intégrée du Gabon (SMIG). L'organisme en charge est le Conseil National de la Mer	
Ratification des conventions de l'OMI	Quels sont les principaux challenges/obstacles rencontrés lors du processus de ratification ?	Absence de coordination	X
		Absence de priorité	X
		Absence de compétences juridiques	
		Absence de compétences techniques	
		Absence de ressources financières	
Application des conventions de l'OMI	Quelle est la procédure d'application en droit national des conventions de l'OMI relatives à la sécurité, à la pollution des mers et à la responsabilité et à l'indemnisation ?	Application directe de la convention	
Application de : <ul style="list-style-type: none"> • Convention de 1992 portant création du Fonds • Protocole portant création du Fonds supplémentaire 	La loi d'application identifie-t-elle l'autorité nationale en charge de la soumission des rapports sur les hydrocarbures ?	Ratifiée	

II. Plan national d'intervention d'urgence

1. Elaboration du plan national d'intervention d'urgence (PNIU)

Le document	
Nom du PNIU	Plan d'Urgence National du Gabon (PUNG)
Statut du PNIU	Il est relatif à la lutte et à la gestion des déversements accidentels d'hydrocarbures en mer
Acte administratif d'approbation initial - Numéro et date	Décret no 000653/PR/MTEPN du 21 Mai 2003
Date de dernière mise à jour approuvée	Néant
Comité / Groupe de travail en charge de la question	Comité Ministériel de crise du PUNG
Testé ? Date et commentaires principaux	Expérimentée pour la première fois en 2012 depuis sa mise en place. Succès du plan car pour la première fois une coordination et une collectivité des moyens ont été mis en place par les Administrations et les opérateurs économiques de l'industrie pétrolière
Quelle est la procédure de mise à jour du PNIU ? Le PNIU mis à jour doit-il être officialisé par un acte administratif (ex : décret, arrêté...) pour être applicable ?	Comme tout plan, il faut procéder par des tests aux fins de l'évaluer puis de l'améliorer (par la loi, décret)

2. Coordination, procédures de notification et organisation de la lutte

Organisation de la lutte

Est-ce qu'une approche reprenant les concepts du Système de Gestion de Crise (<i>Incident Management System – IMS en anglais</i>) est utilisée dans le PNIU ?	Oui, car le PUNG constitue un recueil des informations, des procédures, des directives et instructions nécessaires permettant aux pouvoirs publics de prévenir ou de lutter dans les meilleures conditions toute pollution massive par les hydrocarbures et autres substances nuisibles
Est-ce que chaque rôle défini est associé à une personne/fonction ?	Oui, chaque rôle défini est associé à une personne ou à une fonction
Les coordonnées des personnes identifiées sont-elles rassemblées dans une annexe ?	Non, car les changements de gouvernance politique mettent des limites à l'établissement de l'annexe de ces coordonnées
Est-ce que le PNIU prend en compte les différents niveaux de préparation (Tiers 1, 2, 3) ?	Oui,
Organigramme :	

Procédures de notification et de rapport	
Les procédures d'alerte, de notification et de suivi (rapports, etc.) sont bien identifiées, incluant un formulaire ainsi qu'une liste de contacts à jour ?	Les procédures d'alerte sont placées sous la direction du comité de crise, lui-même placé sous l'autorité du Premier Ministre. Cette procédure permet de coordonner et de superviser la lutte et la gestion des déversements accidentels par le biais de la mise en œuvre du plan.
Est-ce que le PNIU peut être activé en cas de déversement d'hydrocarbures par une source autre qu'un navire (ex : plateforme offshore, pipeline, etc.) ?	Oui
Coordination avec les plans locaux et de l'industrie	
Les plans locaux (port, terminaux, etc.) sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Oui
Les plans d'intervention d'urgence des installations de l'industrie pétrolière sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Oui, il est intégré uniquement dans la pratique
Implication des communautés locales	
L'implication des communautés locales en cas de déversement d'hydrocarbures et lors d'exercices est-elle prévue ?	Oui
Suivi et archivage ; indemnisation	
Y-a-t-il un système de suivi opérations et d'archivage des documents afin de conserver les preuves ?	Oui avec des limites
Indemnisation et procédures de demande d'indemnisation définies et intégrées ?	Non

3. Composants du Plan national d'intervention d'urgence

Politique d'utilisation des dispersants		
Statut de la politique sur l'utilisation des dispersants	Approbation par le DG du Centre Nationale Antipollution CNAP	
L'utilisation des dispersants est considéré comme (première/deuxième/dernière option/pas une option).	C'est une première option	
Indiquer le nom de l'acte administratif régissant la politique d'utilisation de dispersants.	Encadré par un arrêté	
Existe-t-il une liste de dispersants approuvés ? Si oui est-elle publique ?	Oui, seuls les opérateurs de l'industrie pétrolière connaissent le type de dispersants	
Existe-t-il une procédure d'approbation ? Si oui quelle autorité en est responsable ?	Oui, le Ministère de l'Environnement (CENAP)	
Cette même autorité est-elle responsable de l'autorisation d'utilisation des dispersants en situation d'urgence ?	Oui	
Est-ce que la politique sur l'utilisation de dispersants est prise en compte dans le PNIU ?	Oui dans la pratique	
Quelles sont les limites géographique et bathymétrique pour l'utilisation des dispersants ?	A 20 mètre de profondeur, la distance importe peu mais plutôt la profondeur	
Existe-t-il des stocks de dispersants ?	Oui	
Emplacement des sites de stockage	Chez les opérateurs pétroliers	
Nom Corixit	Propriétaire PERENCO GABON	Volume 20 tonnes
Cartographie de sensibilités et évaluation des risques		

<i>Cartes de sensibilité</i>	
Statut des cartes de sensibilité	Il existe quelques cartes de sensibilité
Groupe de travail / Comité en charge	Plateforme des risques et catastrophes
Est-ce que les cartes de sensibilité sont prises en compte dans le PNIU ?	Oui, dans la pratique
Date de validation et de dernière mise à jour	Mars 2012
Est-ce que la carte couvre l'intégralité du littoral ?	Oui
Les cartes de sensibilité sont-elles accessibles au public ?	Non
Sur quel support les cartes de sensibilité sont-elles disponibles ? Papier ou électronique ?	Les deux
<i>Evaluation des risques</i>	
Le plan inclut-il des modèles de dérive ?	Non
Est-ce que le PNIU prend en compte la surveillance aérienne en cas d'incident (radar, satellite, aéronef, hélicoptère, etc.) ?	Oui
Le plan inclut-il un inventaire des risques et des scénarii de déversements ?	Oui
La méthode d'analyse des avantages environnementaux nets (NEBA) est-elle inscrite dans le PNIU ?	Non
Plan d'évaluation et de réponse en milieu littoral	
Statut du plan de réponse en milieu littoral	Décret No 000653/PR/MTPPN du 21 mai 2003
Quelle est l'autorité en charge de la réponse en milieu littoral ?	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
Date de validation et de dernière mise à jour	Mars 2012
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral fait partie du PNIU ?	Oui
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral intègre la stratégie d'évaluation et de	Oui,

nettoyage du littoral (<i>Shoreline Cleanup and Assessment Technique (SCAT)</i> en anglais) ?	
Est-ce que les bénévoles peuvent prendre part à la réponse en milieu littoral ? Si oui, un plan de gestion des bénévoles est-il prévu en cas de déversement d'hydrocarbure ?	Oui, Il n'existe pas de plan de gestion des bénévoles
Plan de gestion des déchets souillés par les hydrocarbures	
Statut du plan de gestion des déchets	Non
Groupe de travail / Comité en charge	Comité Ministériel de Crise
Date de validation et de dernière mise à jour	Mars 2012
Est-ce que le plan de gestion des déchets fait partie du PNIU ?	Non
Le plan de gestion des déchets prend-t-il en compte le transport, le stockage temporaire et l'élimination finale des déchets ?	Oui
Les déchets souillés sont-ils considérés comme des déchets dangereux dans la législation nationale ?	Oui, décret no 000541/PR/MEFEPEPN du 15 Juillet 2005 réglementant l'élimination des déchets
Quels sont les lois et règlements qui régissent la gestion des déchets au niveau national ?	Loi no 007/2014 du 1 ^{er} août 2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise Oui, décret no 000541/PR/MEFEPEPN du 15 Juillet 2005 réglementant l'élimination des déchets
Plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	
Statut du plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	Non
Groupe de travail / Comité en charge	Non
Date de validation et de dernière mise à jour	Non
Est-ce que le plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée fait partie du PNIU ?	Non

Existe-t-il des organismes nationaux travaillant sur la question ? Si oui, lesquels ?	Oui, la Direction Générale de la Faune et des aires protégées, la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et le Conseil National de la Mer
Existe-t-il des accords de coopération avec des structures spécialisées à l'international ?	Oui, il existe des accords de coopération avec certaines structures spécialisées : OMI, GI WACAF, Convention d'Abidjan, le Grand Ecosystème Marin du Golfe de Guinée
Politique de brûlage <i>in-situ</i>	
Statut de la politique de brûlage <i>in-situ</i>	
Groupe de travail / Comité en charge	
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que la politique de brûlage <i>in situ</i> fait partie du PNIU ?	
Quelle est la procédure d'autorisation en cas d'incident ?	
Autres éléments techniques	
Est-ce que le PNIU couvre la préparation et la lutte en cas de déversements de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) ?	Oui, Décret no 000653/PR/MTEPN en ses articles 4 et 6

III. Equipement de lutte, formations/exercices et coopération internationale

1. Coopération transfrontalière et assistance internationale

Accords régionaux

Quels sont les mécanismes de coopération de lutte au niveau bilatéral et/ou sous régional qui sont intégrés dans le PNIU ?	Sur le plan règlementaire aucun mécanisme de coopération bilatéral et ou sous-régional n'est intégré dans le Plan d'Urgence National, mais dans la pratique lesdits mécanismes de coopération existent
Est-ce que des exercices transfrontaliers sont organisés régulièrement ? Si oui, selon quelle fréquence ?	Non
Indiquez la date du dernier exercice transfrontalier	RAS
Circulation transfrontalière d'expertise et d'équipement	
Existe-t-il des procédures douanières et d'immigration spécifiques pour faciliter l'importation de matériel et/ou d'expertise ?	Non
Si oui, quelle est la procédure à suivre ?	RAS
Mécanismes d'assistance	
Est-ce que votre pays est engagé dans une coopération avec des projets/institutions visant à améliorer la capacité de préparation à la lutte et lutte ? Si oui, lesquels ?	Oui, OMI, GI WACAF, Convention d'Abidjan, le Grand Ecosystème Marin du Golfe de Guinée
Y-a-t-il une assistance mutuelle entre le gouvernement et l'industrie prévoyant des échanges de matériel de lutte ?	Oui
Des mécanismes de mobilisation et d'accès à l'assistance internationale publique comme privé sont-ils en place ?	Oui

2. Formations et exercices

Formation du personnel	
<i>Formations</i>	
Est-ce que le pays organise des formations internes du personnel à tous les niveaux (répondant aux besoins du pays et basé sur les standards internationaux) ?	Non
<i>Exercices</i>	
Est-ce que le pays organise des exercices nationaux (impliquant les acteurs locaux et le secteur privé) au moins une fois par an ?	Non
Éducation	
Une coopération avec les universités pour former les futurs experts dans les domaines de la gestion environnementale et de la gestion des risques industriels et environnementaux est-elle en place ou envisagée ?	Envisageable

3. Equipement et ressources nationales

Equipement de lutte	
Le gouvernement :	Le secteur privé : Seul le secteur privé en dispose.

Centre de stockage et maintenance du matériel de lutte	Secteur privé
Acquisition du matériel de lutte par le gouvernement en phase de planification	RAS
Inventaires du matériel de lutte public et privé (annexé au PNIU)	Oui, mais non annexé au PNIU
Procédure de mise à disposition temporaire du matériel de lutte positionné par l'industrie en cas d'incident	Oui, mais dans la pratique
Centre de crise (salles de communication et de réunion)	Néant
Centre de ressources, de formation et de documentation pour la préparation à la lutte et pour la gestion de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures	Néant
Capacités d'intervention	
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 1¹ ?	Oui
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 2 ?	Oui

¹ La définition des tiers 1, 2, 3 varie en fonction des pays.

Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 3 ?	Oui
---	-----

4. Communication

Communication avec les médias et le public	
Des procédures standardisées de communication avec les médias lors d'exercices et de crises réelles sont-elles en place ?	Non,
Un programme de formation aux meilleures pratiques et stratégies à utiliser lors de leurs communications avec les médias est-il en place pour les décideurs et les parties impliquées dans la lutte ?	Néant

Mis à jour en novembre 2019